

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU MORBIHAN**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Morbihan est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés dans le Morbihan a connu une nouvelle diminution de -12.3% sur un an (1470 dossiers contre 1677 en 2018), la baisse est de 18.2 % en Bretagne et de 11.9 % au niveau national.

La part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre) s'établit à 10.80 % en 2019 (11.79 % en 2018). Le taux de redépôt en Bretagne est de 8.88 % et de 8.48 % au niveau national.

La prévention de ces redépôts sera de nouveau en 2020 un axe de travail prioritaire du secrétariat de la Commission.

**Recevabilité et orientation**

Le taux d'irrecevabilité pour l'année 2019 s'établit à 5% pour le département, la région Bretagne est à 4 %, 5 % au niveau national.

Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier : 48.68 % (2018 : 51.30 %)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) : 42.65% (2018 : 44.59 %)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ) : 0.23 % (2018 : 1.39%)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes : 57.12% (2018 : 54.02 %)

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

La proportion des dossiers orientés vers un plan de redressement définitif est à 9 %, en région Bretagne à 10 % et au niveau national à 8 %.

Le taux de dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel (sans LJ) est de 41 % dans le Morbihan, 40 % en Bretagne et au niveau national 40 %. Il était de 44.6 % en 2018 pour le Morbihan.

Mesures imposées avec effacement partiel et sans effacement : 41 % dans le Morbihan, 40 % en Bretagne et au niveau national.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Proportion des solutions pérennes : 73 % dans le Morbihan, 74 % en Bretagne et 76 % en France. Une amélioration de cet indicateur permettrait de limiter les redépôts de dossiers pour les années futures.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité 2018 et échanges sur les pratiques. Participation de magistrats des juridictions de Vannes et Lorient à une Commission de surendettement.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Réunion de concertation en avril ainsi que des échanges réguliers pour certains dossiers.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	-	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	-	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	9 réunions 103 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Surendettement, fichage et inclusion bancaire. Dont une journée sur l'illettrisme
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion avec des établissements bancaires et la sphère sociale sur l'inclusion bancaire
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	8 interventions	288 enfants des écoles primaires rurales dans le cadre de la semaine de l'argent 41 étudiants pour un établissement d'enseignement supérieur à Vannes et Lorient 30 lycéens du Lycée Charles de Gaulles à Vannes

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à coordonner les relations entre le secrétariat de la commission et les acteurs judiciaires de la procédure: greffiers et juges.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les expulsions des ménages surendettés. Mise en place du nouveau système d'information EXPLOC au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Les actions vers la sphère sociale seront encore renforcées en 2020.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La coordination entre la procédure collective et la procédure du surendettement est toujours difficile à comprendre pour les débiteurs. Ces dossiers concernent d'anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire ou les particuliers disposant d'une double activité, salariée ou indépendante, ne générant parfois aucune ressource.

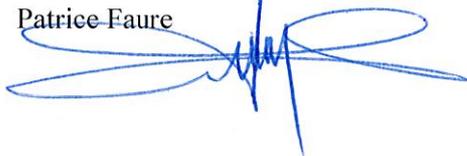
Le Secrétariat de la Commission renforcera ses actions de communication sur ces sujets lors des interventions réalisées auprès de la sphère sociale en 2020.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les situations juridiques des couples en instance de séparation (ou de personne possédant des biens en indivision) rendent difficiles l'élaboration de solutions pérennes du fait notamment de l'incertitude sur la répartition du patrimoine ou de l'occupation du bien immobilier par l'un des membres appartenant à la communauté.

Vannes le 12 février 2020,

Président de la commission  
Patrice Faure

A blue ink signature of Patrice Faure, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Secrétaire de la commission  
Jean-Luc Chaussivert

A black ink signature of Jean-Luc Chaussivert, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

**Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)**  
**Données d'activité**  
**Morbihan**

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1677</b>	<b>1470</b>	-12,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,60%	47,30%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,79%	10,80%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1565</b>	<b>1320</b>	-15,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	12,52%	12,20%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>103</b>	<b>73</b>	-29,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	44,66%	32,88%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1581</b>	<b>1327</b>	-16,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	51,30%	48,68%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,59%	42,65%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,39%	0,23%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,02%	57,12%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>2196</b>	<b>1496</b>	-31,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,88%	6,22%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,69%	4,88%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,98%	39,37%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,09%	0,20%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,79%	8,76%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,56%	2,94%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,24%	5,82%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,57%	40,57%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	24,95%	30,08%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,62%	15,78%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	12,61%	10,49%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	69,58%	72,59%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Morbihan

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	43 470	1 151	5 019	68,6%	87,1%	13 476	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	22 912	225	473	36,1%	17,0%	91 404	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	19 619	1 021	3 727	30,9%	77,2%	10 899	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	938	672	819	1,5%	50,8%	762	1,0
Dettes de charges courantes	6 170	1 040	4 711	9,7%	78,7%	3 244	4,0
Autres dettes	13 764	831	2 031	21,7%	62,9%	1 947	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>63 404</b>	<b>1 322</b>	<b>11 761</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 292</b>	<b>8,0</b>

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Bretagne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	183 310	4 816	21 422	73,9%	85,0%	12 674	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	95 768	984	1 996	38,6%	17,4%	87 980	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	83 448	4 241	15 873	33,6%	74,9%	10 301	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	4 094	2 837	3 553	1,7%	50,1%	814	1,0
Dettes de charges courantes	26 671	4 609	20 424	10,8%	81,4%	3 404	4,0
Autres dettes	38 037	3 423	7 911	15,3%	60,4%	1 710	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>248 018</b>	<b>5 664</b>	<b>49 757</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 009</b>	<b>8,0</b>

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>6 061 816</b>	<b>134 865</b>	<b>1 118 128</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 952</b>	<b>7,0</b>

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

### Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

<b>Indicateurs</b>	<b>Morbihan</b>	<b>BRETAGNE</b>	<b>METROPOLE</b>
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5%	4%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39%	39%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	9%	10%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41%	40%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73%	74%	76%

\*en % de dossiers traités